

COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES**Séance du vendredi 01 décembre 2023**

Date convocation :	<i>un décembre deux mille vingt-trois, à 18h30, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUYEYROL</i>
Membres en exercice : 10	Présent(e)s : Jean-Claude AUBERLET, Isabelle BENOIT, Corentin CAPELIER, Lisa CLARY, Robert DEMOLIN, François ROUYEYROL, Patrick ROY
Présents : 7	
Votants : 7	Absent(e)s et représenté(e)s:
Pour : 7	Excusé(e)s : Charles ALDROVANDI, Fanny JACQUART, Rémy MONET
Contre : 0	
Abstentions : 0	Absent(e)s:
	Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Objet: Demande de subvention des Sapeurs-Pompiers humanitaires à la suite des inondations dans le département du Pas de Calais.

Le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'en raison des inondations catastrophiques dans le département du Pas de Calais, les pompiers humanitaires ont mobilisé du matériel dans tout le pays qu'il convient de renouveler pour faire front, au besoin, à une nouvelle catastrophe climatique. Un appel au don est lancé auprès de toutes les collectivités locales au nombre de 35 000. Les élus proposent de donner la somme de 300 Euros correspondant au montant attribué à l'Amicale des sapeurs-pompiers.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Attribue une subvention de 300 euros aux sapeurs-pompiers humanitaires du GSCF
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture

le ... 11/12/2023

et publié ou notifié

Pour copie conforme.
Le Maire,



François Rouveyrol